



MAIRIE DE  
L'ÎLE D'YEU

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : 20 avril 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/04/63

<p><b>Date Convocation</b> 13/04/2026</p> <p><b>Date Affichage</b> 13/04/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- en exercice                    27</li> <li>- présents                        26</li> <li>- procuration                    1</li> <li>- absents                         0</li> </ul>	<p>Le 20 Avril Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRÉSENTS 26</b> : Patrice BERNARD ; Vincent ROIRAND ; Corinne ROUET ; Bernard NOURY ; Jacqueline TURBE ; Mathieu RIOU ; Virginie GIRARD ; Yannick RIVALIN ; Camille DECONINCK ; Fabien DULON ; Sébastien GAUTIER ; Louis DUPONT ; Nathalie BARBOTIN ; Manon PLESSIS ; Leslie DOUX ; Maryline SAUVADET ; Benjamin RATOUIT ; Marika ANDRÉ ; Eddy LAURENT ; Christine LE BRIS ; Christophe DUPONT ; Joanna BURGAUD ; Laure BARAULT ; Cyril TARAUD ; Valérie VOISIN ; Alain MOUSNIER</p> <p><b>PROCURATIONS 1</b> : Gaëlle CHAPUT qui a donné procuration à Alain MOUSNIER</p> <p><b>ABSENTS 0</b></p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Manon PLESSIS</p>
--	---

### LIAISON AERIENNE YEU/CONTINENT : CONVENTION RELATIVE AUX CONDITIONS DE DELIVRANCE ET CONTROLE DES CARTES INSULAIRES OUVRANT A DES TARIFS PREFERENTIELS (HELICOPTERE DEPUIS L'HELISTATION ET L'AERODROME)

**Rapporteur : M. Patrice BERNARD, maire**

Dans le souci de préserver une desserte aérienne de l'île d'Yeu, le Département a mis en place, depuis plusieurs années, au profit des personnes physiques ayant leur résidence principale sur le territoire de la Commune de l'île d'Yeu, un dispositif d'aide, au titre de la solidarité territoriale afin d'assurer la continuité territoriale entre l'île et le continent.

La Région Pays de la Loire et le Département entendent, dans le cadre de leurs compétences respectives, continuer à soutenir cette desserte aérienne dans un cadre juridique sécurisé. La Région a conclu avec le Département une convention lui déléguant l'exercice d'une partie de sa compétence d'aménagement du territoire en ce qui concerne l'aide à apporter aux utilisateurs de la liaison aérienne entre l'île d'Yeu et le continent.

Dans le cadre de leurs régimes d'aide respectifs, les entreprises de transport aérien qui ont conclu une convention à cet effet avec le Département et/ou la Région appliquent des tarifs préférentiels envers les usagers qui sont des personnes physiques ayant leur résidence principale sur le territoire de la commune de L'Île d'Yeu.

L'application de ces tarifs est subordonnée, toutefois, à la présentation d'une carte attestant de cette qualité par le bénéficiaire éventuel.

Le Département propose, dans le cadre de la présente convention, de confier à la Commune de l'Île d'Yeu la délivrance de la carte correspondante qui ouvre droit à l'application de ce tarif préférentiel et une mission de contrôle de leur utilisation.

A cette fin, le Département et la Commune de l'Île d'Yeu ont convenu de signer une convention valide jusqu'au 31 décembre 2026 portant sur :

- La délivrance des cartes destinées aux personnes physiques ayant leur résidence principale sur le territoire de la Commune de L'Île d'Yeu voyageant par voie aérienne (par voie d'hélicoptère) entre l'hélistation de Port Joinville ou l'aérodrome de l'île d'une part, et l'aérodrome de Beauvoir sur Mer d'autre part ;
- Une mission de contrôle de l'utilisation de ces cartes.

Le tarif préférentiel sera réajusté en conséquence pour application à compter du 1<sup>er</sup> mai.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (27 POUR) :**

- ◆ **APPROUVE** la signature de la présente convention jointe en annexe ;
- ◆ **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer toute pièce et document relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le maire,

M. Patrice BERNARD

la secrétaire de  
séance

